StocaMine

Président
Tél 03 89 57 87 10
Fax 03 89 57 87 13

Monsieur Yann FLORY
Porte-parole du collecfif destocamine
6 rue de Lucelle
68310 WITTELSHEIM

Wittelsheim, le 23 juillet 2013

N/Réf. : 055-13/DG - AR/PP

Cher Monsieur,

J'ai bien réceptionné votre courrier daté du 19 juillet 2013 qui a retenu toute mon attention.

Au préalable, je souhaite vous faire part de mon agréable surprise à la lecture de votre lettre, la forme et l'intention étant bien à l'opposé des communiqués publiés sur le site web du collectif dont vous êtes le porte-parole, notamment le dernier posté, qui ignore jusqu'aux règles de politesse les plus élémentaires et affiche des propos délateurs, spécifiquement à mon encontre.

Concernant les questions que vous me posez dans ce courrier, je suis bien entendu en mesure de vous y apporter des réponses. Cependant, selon le règlement de la CLIS, **les informations de l'exploitant doivent être présentées à cette commission dont** le Président est Monsieur le Préfet du Haut-Rhin. Nous avons par ailleurs constaté que les conditions de projection n'étaient pas adaptées à nos présentations, que la lecture des projections était très difficile. Soyez assurés que nous interviendrons auprès de la mairie et proposerons de nouvelles modalités pour les réunions à venir afin de palier ce désagrément. Notre présentation intégrale est néanmoins accessible sur notre site.
En complément, vous trouverez ci-dessous quelques éléments qui n'ont peut-être pas été suffisamment détaillés lors de la réunion du 11 juillet 2013 et que nous publierons aussi sur notre site internet :

- Le déstockage de 56% de la masse de mercure contenue dans le stockage résulte tant des conclusions de la majorité des experts du COPIL que des instructions de ma Tutelle qui a fait sienne ses conclusions.

- Pour le COPIL, (dont les conclusions ont été présentées à la CLIS le 7 juillet 2011) : « le retrait, dont on rappelle qu'il pourrait être partiel, doit être envisagé si les études de risque établissent qu'au moins une certaine partie

des substances stockées fait courir à long terme à l'environnement des risques inacceptables ». Or l'INERIS a établi qu'une fermeture du stockage par barrages de très faible perméabilité sera en mesure de garantir la potabilité de la nappe phréatique, l'impact potentiel en mercure ayant été évalué 10 fois moindre que la norme de potabilité dans le niveau inférieur de la nappe phréatique avec une succession d'hypothèses sécuritaires. Le COPIL n'ayant pas pu recevoir tous les rapports définitifs de l'INERIS a préféré tabler sur une conclusion encore plus prudente. Entre temps, les rapports ont bien entendu été rédigés et nous les mettrons en ligne sur notre site. Ils ne modifient pas les présentations déjà faites au Copil et publiées sur notre site.

- Le retrait de la majorité du mercure vient ainsi encore renforcer le dispositif de confinement au moyen des barrages, et constitue une mesure supplémentaire de maîtrise des risques demandée par l'Etat, actionnaire des MDPA, maison mère de StocaMine. Il revient cependant à reporter en un autre lieu le risque potentiel induit par les déchets déstockés et il crée par lui-même de nouveaux risques.

- Le scénario de déstockage partiel présenté répond au double objectif d'extraire une quantité maximum de déchets contenant du mercure, et de ne pas soumettre le personnel aux conditions d'un chantier de désamiantage. Seuls les blocs 21 et 22 permettaient d'y répondre. La quasi-totalité des déchets mercuriels et arséniés est stockée dans les blocs 21 et 22, soit 2860 tonnes de déchets arséniés et 1 880 tonnes de déchets mercuriels. Ce ciblage du déstockage autorise des travaux en conditions relativement acceptables : 13 colis de déchets amiantés (amiante non friable) seront à déplacer pour y parvenir.

- Si ce déstockage partiel permet de retirer plus de 28 tonnes de mercure (soit 56% du mercure stocké), il permet aussi de retirer :

  - 855 t d'arsenic (72% du total stocké),
  - 52 t d'antimoine (67% de l'antimoine stocké),
  - 86 t de plomb (41% du plomb stocké),
  - 9,1 t de cadmium (31% du cadmium stocké)...

  Pour ne citer que ces éléments.

- Vous aurez un accès au dossier déposé le 24 juin 2013 auprès du Préfet du Haut-Rhin dans le cadre de l'enquête publique, conformément à la législation applicable pour l'instruction dudit dossier.

Auparavant, dans le cadre de la concertation locale, et dans des formes sans doute plus adaptées à la discussion, les éléments constitutifs de ce dossier seront bien évidemment présentés à l'ensemble des concertés. Le garant nommé par la CNDP, indépendamment de l'exploitant, ne manquera pas d'être très exigeant sur ce sujet.

Concernant les marchés liés au déstockage, aucun n'est à ce jour attribué par la Commission d'Appels d'Offres, et avant ratification, je prendrai attache auprès du Contrôleur Général Economique et Financier des MDPA car, même si les marchés seront passés par StocaMine, leur financement sera réalisé par l'intermédiaire des MDPA.

Vous comprendrez j'en suis assuré, que je ne puis vous transmettre d'informations quant aux candidats et procédés étudiés par eux, puisque je suis tenu à la procédure de marché négocié définie par l'ordonnance du 6 juin 2005 et à la confidentialité assortie.

Toutefois, l'objectif actuel reste celui fixé par les Ministres : un déstockage partiel engagé dès 2013. Concrètement, les premiers colis devraient être remontés au cours du premier trimestre 2014.

Pour finir, et bien que je ne sois pas tenu de respecter vos rappels, je puis vous assurer qu'aucune des actions aujourd'hui par moi engagées ne saurait être irrévocable et contraindre une solution de fermeture définitive du stockage.

J'espère sincèrement avoir contribué à une meilleure information des éléments présentés à la CLIS ce 11 juillet 2013. Copie de la présente est adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Président de la CLIS et sera publiée sur le site web de StocaMine pour que chacun ait accès aux données ci-dessus développées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain ROLLET

Copie : M. Le Préfet du Haut-Rhin